

Service : **Sport Vie Associative**

N° enregistrement :

A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

1- Identité du demandeur

- Nom de la personne morale* :
- Nom et Prénom, qualité du déclarant* :
- Adresse de correspondance de l'association :
- Téléphone * :
- E-mail :@.....

2 - Nature de la demande

- Objet de la demande (réunion, conférence etc.) :
- Jour souhaité : Lundi Mardi Mercredi Jeudi
 Vendredi Samedi Dimanche
- Date : Participants :
- Créneaux horaires : heure de début : heure de fin :
- Matériel sollicité :
- Autres informations :

*Le demandeur déclare être informé des tarifs et des consignes de sécurité en vigueur indiqués au verso de ce document.
Le service se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute réservation en raison de contraintes administratives.*

Le :

Signature :

Qualité du demandeur :

CADRE RÉSERVÉ À LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHÔNE

Agent chargé du suivi :

.....

- Salle Olivier de Serres – Capacité : 40
- Salle Raoul Dufy – Capacité : 19
- Salle Vincent d'Indy – Capacité : 19
- Labo – Capacité : 10

Décision du service :

- ACCORD
- REFUS
- EN ATTENTE
- Salle N°3 – Capacité : 35
- Salle d'EPS – Capacité : 100
- Salle de Spectacle – Capacité : 100
- Bureau 2

Matériel sollicité :

Autres informations :

Tournon-sur-Rhône, le

Le Responsable du service Sport Vie Associative,
Jacques ARMAND

UTILISATION DES LOCAUX DE LA MMPT SIS 36 QUAI GAMBETTA – 07300 TOURNON-SUR-RHÔNE

1. Compléter et transmettre le formulaire de demande au moins 15 jours avant la demande d'utilisation.
2. Récupérer la clé à l'accueil avant 17h30 du lundi au vendredi, la veille ou le jour de l'utilisation.
3. Mettre en œuvre le protocole sanitaire défini et avoir pris connaissance de la fiche annexe.
4. Aviser l'agent de l'accueil du bâtiment, avant de prendre possession de la salle réservée,
5. Avant votre départ :
 - Veillez à laisser la salle en ordre,
 - Eteindre les lumières,
 - Fermer les portes,
6. Prévenir l'agent de votre départ.
7. Avertir le service de toute annulation, 48 heures avant la date de réservation.
8. En cas de dégradation constatée dans un local ou une salle de réunion, l'occupant doit la signaler immédiatement au personnel municipal chargé de l'accueil.

HORAIRES D'ACCUEIL DE LA M.M.P.T.

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30

Contact MMPT :

- Tél. : 04 75 08 26 64
- E-mail : mmpt@tournon-sur-rhone.fr

TARIFS DE LOCATION

Location de salle :

- Journée (9h – 17h) : 70,00 €
- ½ Journée (9h-12h/14h-17h/17h-20h/20h-23h) : 50,00 €

Location bureau :

- Journée (9h-17h) : 52,00 €
- ½ journée (9h-12h/14h-17h/17h-20h/20h-23h) : 31,00 €

PROTOCOLE SANITAIRE CONSEILLÉ

MERCI DE RESTER VIGILANT AU RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET A L'AÉRATION DES SALLES

***Champs obligatoires pour la prise en charge de votre demande – TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour la gestion des réservations de salles de la Ville de Tournon-sur-Rhône font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Sport / Vie Associative (SVA) de la Mairie.

* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service SVA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : rgpd@tournon-sur-rhone.fr, Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse électronique suivante : rgpd@numerian.fr

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.